

PROCES-VERBAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Lecture du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 approuvé à l'unanimité.

Présents

Bornard J.	Chapuis R.	Chivot D.	Jeambenoit E.	Jouhaud L.
Le Carff C.	Noel F.		Pin E.	
Rigutto E.	Roux C.			

Absents représentés	Picot S. représenté par Chapuis R. Rebucini C. représenté par Noel F. Tournillac C. représentée par Roux C.
----------------------------	---

Absent excusé (jusqu'à 19h45)	Bornard J.
--------------------------------------	------------

Secrétaire de séance	Pin Emilie
-----------------------------	------------

- Madame le Maire débute la séance en précisant aux Elus que la délibération portant sur les modalités de vente relatives à la villa située sur la parcelle AM 138 suite à proposition d'acquisition (maison R sur diagnostic) ne sera pas vue en cette séance de conseil. En effet, les modalités de vente imaginées ne sont plus d'actualité.

I – ORDRE DU JOUR - POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Demande de subvention pour les besoins en matériel et en habillement – SLIS de Chanay/Surjoux-Lhopital – Dépenses 2025.

Madame le Maire informe les Elus que la commune a la possibilité de demander une aide financière auprès du SDIS de l'Ain pour l'acquisition d'habillement et de matériel nécessaires aux sapeurs-pompiers volontaires engagés au sein du SLIS de Chanay / Surjoux-Lhopital.

Elle précise qu'une demande de subvention sera transmise au Président du CASDIS de l'Ain afin de pouvoir prétendre à une aide financière à effet rétroactif pour les dépenses engagées sur le budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre une demande de subvention auprès des Services Départementaux d'Incendie et de Secours pour les achats intervenus sur l'exercice 2025,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se référant à cette demande de subvention.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

2. Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire présente à l'Assemblée délibérante le récapitulatif des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025.

Elle précise que le coût par enfant scolarisé s'élève à **1 498,78 €**.

- Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le récapitulatif des charges présent en annexe à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Maire de faire établir les titres de recettes pour les enfants des communes voisines fréquentant l'école de Chanay.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ Pièce annexe (Détail des charges) jointe à la délibération.

3. Bourg Traiteur – Avenant n°02 au contrat initial.

Madame le Maire rappelle aux Elus la délibération n°2024-035 en date du 5 septembre 2024 approuvant l'avenant n°01 au contrat initial proposé par Bourg Traiteur pour la fourniture des repas à la cantine.

Durant l'année scolaire 2024/2025, le contrat prévoyait un coût du repas à hauteur de 3,96 € TTC.

Comme chaque année et comme le permet le contrat, le coût du repas pour l'année scolaire 2025/2026 a fait l'objet d'une augmentation d'environ 1,87% révisant ainsi le prix du repas à hauteur de 4,03€ TTC.

Monsieur CHAPUIS, Adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaire et périscolaire, informe les Elus qu'au vu des délais et de la date fixée pour cette séance de conseil, il a fait le choix, de par ses délégations, de faire signer l'avenant n°02 en date du 28 août 2025. La présente délibération permet de régulariser la situation et d'informer les Elus de l'augmentation tarifaire qui a été appliquée à la rentrée scolaire 2025/2026.

Après exposé des termes de l'avenant n°02, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°02 proposé par Bourg Traiteur,
- **AUTORISE** Monsieur CHAPUIS, Adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaire et périscolaire à signer tout document avec Bourg Traiteur afin de préserver la continuité de ce service.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ Pièce annexe (avenant) jointe à la délibération.

4. Prix de vente de l'une des villas située sur la parcelle AM 138 et modification du partage du terrain (maison Q sur diagnostic).

Madame le Maire rappelle aux Elus la mise en vente d'une villa (maison Q sur diagnostic) via l'agent immobilier en charge de cette négociation.

Elle informe avoir été contactée par ce dernier en raison de l'absence de demande de visite ; cette villa est actuellement vendue avec un terrain 2 732m² au prix de 465 000,00 €.

Madame le Maire pense que la majorité des accédants d'aujourd'hui ne recherche pas forcément un bien avec une telle superficie de terrain.

Elle en profite pour alerter les Elus sur le coût d'entretien de ces villas.

Pour ces raisons, l'agent immobilier a transmis un avis de valeur réactualisé au prix de 360 000,00 € avec la réduction de terrain à une superficie totale de 1 699m². Une nouvelle parcelle constructible de 1 034m² est ainsi créée.

Il est demandé aux Elus de bien vouloir statuer sur cette révision de prix et sur le plan de bornage réactualisé.

Il est précisé que l'avis de valeur réactualisé a été envoyé aux Elus par mail le 13 octobre 2025.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que la commune ait des difficultés pour vendre la villa comprenant l'intégralité de la superficie de terrain constructible (2 732m²),
- **APPROUVE** la révision du nouveau plan de bornage et du nouveau prix de mise en vente de la villa,

➤ Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.

- **CHARGE** Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, Délégué à l'urbanisme, de faire modifier le plan de bornage dans le but de réduire la superficie du terrain affecté à la villa et de créer une autre parcelle constructible,
- **ACCEPTE** la mise en vente de la parcelle restante de 1 034m² au prix de 100€ le mètre carré,
- **CHARGE** Madame le Maire et/ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à mener toute négociation avec d'éventuels acquéreurs dans la limite de l'avis de valeur réactualisé,
- **DIT** que toute proposition d'achat à un prix non compris dans l'avis de valeur réactualisé devra faire l'objet d'un vote en séance de conseil municipal,
- **AUTORISE** Madame le Maire et/ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à signer tout document afférent à la vente de cette villa.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

5. Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant le renouvellement de contrat de travail actuel de l'agent comptable et des ressources humaines qui prendra fin en décembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu pour les nécessités de service de renouveler ce contrat jusqu'à la fin du mois de mars 2026,

Vu que l'agent occupant ce poste partira en retraite à la fin du mois de mars 2026,

Considérant que cet agent devra être remplacé et que l'agent remplaçant devra être formé,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 13 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient de réajuster le tableau des emplois au vu de ce départ en retraite et de ce recrutement ;

Madame le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
<i>Emploi</i>	<i>Nbre</i>	<i>Cadre d'emploi</i>
Service Administratif		
Secrétaire général de mairie	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur
Service Technique		
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise
Agent périscolaire et d'entretien des locaux	1	Adjoint Technique et/ou agent de maîtrise A raison de 35,24 heures annualisées
Service Social		
ATSEM	1	Agent de maîtrise et/ou Agent spécialisé des écoles maternelles et/ou Adjoint d'animation

Tableau des emplois permanents à temps non complet			
<i>Emploi</i>	<i>Nbre</i>	<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Temps de travail hebdomadaire</i>
Service Administratif			
Agent de guichet postal	1	Adjoint administratif	21,00h/semaine*

Agent comptable et des ressources humaines (volet rémunération) Emploi supprimé au 31 mars 2026	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur	17,00h /semaine*
Agent comptable et des ressources humaines (volet rémunération) Emploi créé au 1^{er} février 2026	1	Adjoint administratif et/ou rédacteur	17,00h /semaine*
Service Technique			
Agent périscolaire	1	Adjoint Technique	15,75h /semaine **

* Temps de travail effectif

** Temps de travail annualisé

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le recrutement d'un nouvel agent à compter du 1^{er} février 2026 pour exercer les fonctions d'agent comptable et des ressources humaines (volet rémunération),
- **CONSENTE** qu'il soit nécessaire que l'agent recruté doive profiter d'une formation de deux mois par l'agent actuellement en place,
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la publication de l'offre d'emploi sur le site dédié à cet effet,
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

6. Intégration de parcelles boisées dans le régime forestier.

Madame le Maire expose ce qui suit :

EXPOSE DU PROJET :

La commune de Chanay est propriétaire de parcelles boisées ne bénéficiant pas du régime forestier et donc non susceptibles d'une gestion forestière durable en application de l'article L211-1 du Code Forestier.

Afin de pouvoir gérer et mettre en valeur ces parcelles, la commune demande l'application du régime forestier sur ces dernières.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

➤ Propriétaire : Commune de Chanay

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Chanay	D	154	Au Bujon	1,2340	1,2340
Chanay	D	1127	En Gueudry	1,8094	1,8094
Chanay	D	1128	En Gueudry	0,7380	0,7380
Total				3,7814	3,7814

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DEMANDE** l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur NOEL, Conseiller Municipal délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

➤ Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.

7. Convention relative à la participation de la commune au financement de l'étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU (étude habitat).

Madame JEAMBENOIT, Maire, rappelle que Terre Valserhône l'Interco porte une « étude pré-opérationnelle d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU).

Les objectifs de cette étude sont triples :

- Connaitre le plus finement possible l'état des problématiques du parc d'habitat privé ancien ;
- Connaitre les dispositifs permettant aux collectivités de lutter contre ces problématiques ;
- Accompagner les élus dans la décision d'une ou plusieurs actions correctrices (communes avec TVI, le Département, l'Anah etc.).

Cette étude concernera les problématiques rencontrées suivantes :

- Logements vacants ;
- Habitat indigne ;
- Précarité énergétique ;
- Copropriétés « dégradées » ;
- Volet foncier ;
- Volet social/adaptation à la perte d'autonomie.

Terre Valserhône l'Interco a sollicité ses douze communes membres à l'automne 2023 afin de connaître leur volonté de faire partie du périmètre de l'étude. Neuf communes ont répondu favorablement dont la commune de Chanay.

En 2025, suite à un appel d'offre, la communauté de communes a choisi le bureau d'études « Villes Vivantes », pour mener ladite étude qui a démarré en mai dernier.

Le montant total de l'étude est de 60 636 € TTC. Terre Valserhône l'Interco a obtenu un cofinancement de la part de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), à hauteur de 50 % du montant HT. La communauté de communes prendra en charge la moitié du reste à charge et sollicite les communes pour l'autre moitié, chacune au prorata de leur population municipale au 1^{er} janvier 2025, ce qui représente pour la commune de Chanay à un montant de 519,83 €.

Une convention, annexée à la présente délibération, est établie afin de fixer les modalités de cette participation financière.

Madame le Maire invite en conséquence le conseil municipal à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

Vu la décision n°23-DB047 du Bureau communautaire de Terre Valserhône l'Interco du 14 décembre 2023 approuvant la programmation d'une étude habitat (étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU) et le plan de financement,

Vu le projet de convention de participation de la commune à l'étude portée par la Communauté de communes Terre Valserhône,

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention de participation de la commune au financement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU portée par la Communauté de communes Terre Valserhône pour un montant de 519,83 €.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de ladite convention.
- Pièce annexe (convention) jointe à la délibération.

8. Communauté de Communes Terre Valserhône – Rapport d'activités et Compte Administratif – Année 2024.

➤ Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée, que conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône (CCTV) doit transmettre chaque année, un rapport d'activité au Maire de chaque commune membre).

Ce rapport retrace l'activité annuelle de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ce rapport d'activité a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, un bilan d'activité de la Communauté de communes pour l'année 2024, ventilée par grands domaines de compétences.

Le rapport d'activité de la Communauté de communes Terre Valserhône (CCTV) ainsi que le Compte Administratif pour l'année 2024 ont été adressés par mail à l'ensemble des Elus le 13 octobre 2025.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de son Président de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211.39 ;

Vu le rapport d'activité de la CCTV pour l'année 2024 reçu le 30 septembre 2025 ;

Considérant que ce rapport, qui présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de la CCTV, doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **PREND** acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes Terre Valserhône ainsi que du Compte Administratif pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à adresser la présente délibération au Président de la CCTV.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

9. Présentation des rapports annuels sur les Prix et les Qualités des Services Publics de l'assainissement non-collectif, de l'assainissement collectif et de l'eau potable émanant du service de la Régie des Eaux Terre Valserhône.

Madame le Maire informe les Elus que les Rapports annuels sur les Prix et les Qualités des Services publics de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif et de l'eau potable émanant du service de la Régie des Eaux Terre Valserhône pour l'année 2024 ont été présentés en séance de conseil communautaire le 3 juillet 2025.

Après examen de ces rapports par l'intercommunalité, Madame le Maire précise aux Elus que les communes rattachées à la Communauté de Communes Terre Valserhône sont chargées de présenter ces rapports à leurs conseils municipaux.

Il est précisé que ces rapports ont pour objectif de retracer un ensemble très complet d'informations engendrées par ces services (territoire desservi, volume consommé, tarification, qualité, ...).

**Après avoir pris connaissance des rapports transmis par l'intercommunalité,
le Conseil Municipal,**

- **PREND** acte des rapports annuels sur les Prix et les Qualités des Services publics de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif et de l'eau potable de la Communauté de Communes Terre Valserhône pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à adresser la présente délibération au Président de l'intercommunalité.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

DEBATS AUTOEUR DES DELIBERATIONS SOUMISES A L'ORDRE DU JOUR

⇒Délibération n°2025-036 :

- ↳ Mme le Maire informe les Elus des derniers achats en équipement pour le SLIS (casques plus aux normes et combinaison intervention frelons) pour un montant d'environ 2 000,00€.
- ↳ Mme Le Carff demande quelle sera la subvention allouée au SLIS pour cette dépense.
- ↳ Mme le Maire ne peut pas répondre pour le montant en raison des taux variables.
- ↳ Mme Le Carff demande si Chanay a un statut particulier pour prétendre à cette subvention.
- ↳ Mme le Maire répond que c'est en raison de la prise en charge du Corps par la commune.

⇒Délibération n°2025-037 :

- ↳ Mme le Maire informe les Elus que seules les charges de fonctionnement du scolaire font l'objet d'un vote en cette séance de conseil ; les charges du centre périscolaire étant données à titre indicatif.
- ↳ Mme le Maire en profite pour alerter les Elus sur l'effectif des enfants scolarisés à l'école ; 57 élèves en 2024/2025.
- ↳ Mr Chapuis ajoute que 54 élèves sont prévus à la rentrée 2026 et seulement 52 élèves à la rentrée 2027 ; la jauge pour une fermeture de classe étant fixée à 54 élèves. Il prononce le déficit du périscolaire s'élevant à 41 141,39€.

⇒Délibération n°2025-039 :

- ↳ Mme le Maire rappelle aux Elus qu'il avait été décidé avec les commissions urbanisme et travaux de vendre les villas situées sur la parcelle AM138 avec la totalité du terrain. Elle informe les Elus d'un appel de l'agent immobilier pour l'alerter de l'absence de demande de visite de ces biens. Elle propose de reconsidérer le partage du terrain de la villa (Q) afin de pouvoir abaisser son prix de vente. Madame le Maire alerte aussi les Elus sur le coût d'entretien des villas et plus particulièrement sur la consommation électrique s'élevant à 4 167,00€ de février 2024 à ce jour.

➤ Arrivée de Monsieur Jean Bornard.

⇒Délibération n°2025-040 :

- ↳ Mme le Maire informe les Elus de la suppression du poste de l'agent comptable le 31 mars 2026 et de la création du poste de l'agent remplaçant à compter du 1^{er} février 2026 afin d'avoir un tuilage pendant deux mois.

⇒Délibération n°2025-042 :

- ↳ Mme le Maire informe les Elus qu'il s'agit d'une étude proposée par l'intercommunalité sur le repérage de l'habitat indigne, dégradé, ancien, vacant, ...

⇒Délibération n°2025-043 :

- ↳ Mme le Maire évoque les points les plus importants inscrits dans ce rapport qui sont : mise en évidence du Pôle santé et du manque de médecin ainsi que le rattachement de plus en plus précis au Pôle Métropolitain en lien avec le SCOT.
- ↳ Mme Jouhaud dit qu'il est intéressant de voir les quatre basins de vie formant un cercle avec un gros projet d'une voie permettant la liaison entre les Villes d'Annemasse et de Saint-Genis ; impact sur la mobilité d'ici quelques années / Questionnement sur le positionnement de la perte de trains.
- ↳ Mr Roux évoque un projet de liaison ferroviaire, avec un souhait de gare intermédiaire entre les communes de Bellegarde et de Culoz.

II - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

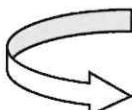
■ Madame le Maire :

- ✓ 20/08/2025 UGAP – Devis 1 589,62€ TTC (SLIS)

➤ Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.

- ✓ 20/08/2025 UGAP – Devis 1 015,94€ TTC (SLIS)
- ✓ 26/08/2025 ADIA 01 – Convention cahier des charges/choix aménageur OAP Champ de Chêne 2 500,00€ HT (MAIRIE)
- ✓ 03/10/2025 De l'Une à l'Autre – Devis 81,89€ TTC (BIBLIOTHEQUE)
- ✓ 03/10/2025 De l'Une à l'Autre – Devis 63,65 € TTC (BIBLIOTHEQUE)
- **Monsieur ROUX :**
- ✓ 22/07/2025 DP 001 082 25 B0020 – Favorable / COMMUNE DE CHANAY
- ✓ 13/08/2025 DP 001 082 25 B0021 – Favorable / CALDAIROU
- ✓ 13/08/2025 DP 001 082 25 B0007 – Tacite de rejet / MAGUICEL
- ✓ 13/08/2025 CU 001 082 25 B0014 – Me LAFAY
- ✓ 26/08/2025 DP 001 082 25 B0009 – Favorable / GAMONNET
- ✓ 12/09/2025 DP 001 082 25 B0022 – Favorable / NOE
- ✓ 16/09/2025 DP 001 082 25 B0023 – Favorable / BIGAY
- ✓ 03/10/2025 CU 001 082 25 B0015 à CU 001 082 25 B0023 – ESSENTIEL NOTAIRES
- ✓ 03/10/2025 CU 001 082 25 B0024 – Irrecevable / NOTAIRES FOCH
- ✓ 03/10/2025 DP 001 082 25 B0017 – Retrait / ITZSTEIN
- ✓ 07/10/2025 DP 001 082 25 B0025 – Favorable / CLERC
- **Monsieur CHAPUIS :**
- ✓ 09/10/2025 Devis Pichon (commande école) 620,60 € TTC
- **Monsieur NOEL :**
- ✓ 07/10/2025 Devis Desautel 871,90€ TTC

III - INFORMATIONS DIVERSES



Agenda :

- 17/10/2025 : Goûter/buvette Sou des Ecoles au chalet communal de 16h30 à 18h30,
 19/10/2025 : Concert de la chorale « La Clé des Chants » à l'église à 17h00 suivi d'un pot de l'amitié à la salle des fêtes,
 29/10/2025 : Concours de dessin Sport Détente – Atelier dessin de 14h00 à 16h30 à la salle du conseil,
 29/10/2025 : Cinéma à la salle des fêtes à 14h30 « Y'a pas de réseau » / MGEN,
 31/10/2025 : Récupération des dessins (concours lancé par Sport Détente) au chalet de 16h00 à 19h00 / Vente de crêpes, châtaignes et vin chaud,
 31/10/2025 : Assemblée Générale de La Dorchérane à la salle du conseil à 19h30,
 06/11/2025 : Commission de finances à la salle du conseil à 19h00,
 08/11/2025 : Résultat du concours de dessin (concours lancé par Sport Détente) entre 15h30 et 17h00 à la salle des fêtes,
 08/11/2025 : Projection film par la bibliothèque à la salle des fêtes à 19h45 « Gardien du monde sauvage » - Tout public,
 11/11/2025 : Cérémonie commémorative à 11h30 au monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur,
 15/11/2025 : Gratiféria organisée par Sport Détente à la salle des fêtes de 09h00 à 16h00 (dépôt des objets 14/11 de 15h00 à 18h00 et le 15/11 de 09h00 à 12h00),
 29/11/2025 : Marché de Noël organisé par le CCAS à la salle des fêtes,
 13/12/2025 : Repas de Noël organisé par le CCAS à la salle des fêtes,
 14/12/2025 : Sainte-Barbe sur la commune d'Anglefort
 17/12/2025 : Cinéma à la salle des fêtes à 14h30 / MGEN,
 19/12/2025 : Passage du Père Noël à la salle des fêtes organisé par le Sou des Ecoles.

TOUR DE TABLE

- **PIN Emilie :**
 - **Vente villa ex. MGEN :** Mme Pin demande si la vente de l'une des villas est toujours d'actualité avec les personnes qui se sont montrées intéressées.
 ↳ Mme le Maire évoquera ce point par la suite.
 - **Requête adolescents :** Mme Pin demande si la commune a réceptionné une lettre de la part d'adolescents de Chanay ? Ils souhaiteraient la mise en place de filets au city stade afin d'éviter que les ballons tapent sur les camping-cars (plaintes de camping-caristes directement auprès des enfants).
 ↳ Mme le Maire répond que la lettre n'a pas encore été réceptionnée en mairie.
 - ➔ A l'unanimité, les Elus décident de ne pas mettre de filets.
- **CHIVOT Didier :**
 - Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le 15 décembre 2025.

- **Hameau Contamine** : Mr Chivot alerte sur l'enlèvement des plots dans la descente de Contamine qui étaient installés afin d'éviter la circulation des véhicules. Il a pu constater quelques passages dans cette descente.
 ↗ Mme Le Carff précise que ces plots ne sont plus là depuis longtemps.
 ↗ Mr Noel demandera aux agents du technique de les réinstaller.
- **LE CARFF Cécile :**
 - **Nettoyage laveoir Contamine** : Mme Le Carff demande s'il est prévu que les brigades vertes interviennent au laveoir ?
 ↗ Mr Noel répond qu'il s'agit dorénavant des Défricheurs et que cela est payant ; aucune intervention prévue pour le moment.
 - **Bibliothèque** : Mme Le Carff souligne la qualité de l'exposition proposée par la bibliothèque en lien avec le CERN. Elle ajoute qu'elle a eu de bons retours.
- **RIGUTTO Emilien :**
 - **Aire de jeux** : Mr Rigutto informe les Elus que l'emplacement des jeux a été défini ; le compte-rendu relatif à cette réunion ne devrait pas tarder à être envoyé lorsqu'il détiendra l'ensemble des notices de tous les jeux devant être installés. Restera à définir à qui revient la charge de l'installation de ces jeux.
 - **Véhicule Jumpy** : Mr Rigutto rappelle la mise en vente du véhicule Jumpy sur un site de vente aux enchères ; mise aux enchères effectuée par ses soins à un prix de départ de 1 000,00€. Il ajoute que la mise aux enchères prendra fin dans une semaine et que le prix actuel est d'environ 1 600,00€.
 - **Conseil d'exploitation Régie des Eaux** : Mr Rigutto informe les Elus de l'évolution des taux relatifs aux redevances et du changement du calcul sur les factures d'eau.
 Il est évoqué l'attribution du marché pour la rénovation de la station de filtration pour un coût de 350 000,00€.
- **NOEL Fleury :**
 - **Bâtiment ancienne mairie** : Mr Noel informe les Elus de la visite du bâtiment de l'ancienne les 6 et 7 octobre 2025 pour la réalisation d'un diagnostic structure de ce dernier.
 - **Poteau tombé** : Mr Noel informe les Elus d'un poteau tombé sur un arbre sur la route en contrebas du cimetière.
 - **Parking patte d'oie** : Mr Noel informe les Elus de la pose de piquets et de rubalise sur ce parking pour éviter le stationnement d'engins sur la partie en herbe ; cette installation nécessitant un changement tous les jours en raison de personnes mal garées.
 ↗ Mme le Maire va se rapprocher de la Police intercommunale.
 - **Abris entrée ex emprise bail emphytéotique** : Mr Noel demande si ces abris peuvent être démontés.
 ↗ Mme le Maire répond oui.
 - **Chauffage villas** : Mr Noel demande si les villas et le bâtiment de l'ancienne mairie doivent être chauffées lorsque nous aurons des températures négatives.
 ↗ Mme le Maire répond oui.
 - **Concession Mme Viviand** : Mr Noel informe les Elus que cette concession sera fleurie la semaine prochaine (fleurissement par la commune en échange d'un don que cette administrée avait fait à la commune).
- **CHAPUIS Robert :**
 - **Conseil d'école** : Mr Chapuis informe les Elus de la demande de l'école à savoir l'acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur pour l'année prochaine ainsi qu'une climatisation dans les salles de classe. A voir pour vendre le tableau numérique qui n'est plus utilisé.
 ↗ Mme le Maire dit qu'il faudra effectivement se poser la question quant à la pose d'une climatisation et de la végétalisation de la cour de l'école.
 ↗ Mme Le Carff dit que la plantation de quelques arbres permettrait de créer de l'ombrage sans pour autant enlever tout le bitume.
 ↗ Mr Roux est aussi pour la plantation d'arbres.
 ↗ Mr Chapuis dit que la végétalisation de la cour d'école fait partie des demandes évoquées en conseil d'école ainsi que la pose d'une poubelle au city stade.
- **BORNARD Jean :**
 - **Commission travaux** : Mr Bornard dit que l'étude chaufferie bois a été réévoquée en commission travaux. L'étude réalisée par Indigo proposait de changer notre mode de chauffage actuel par une chaudière en style granulés bois. Il souhaite faire une demande de subvention avant la fin de l'année.

- **Borne recharge véhicule électrique :** Mr Bornard évoque l'installation d'une borne double recharge.
↳ Mme Jouhaud pense que l'installation devrait se faire en lien avec l'épicerie.
↳ Mme le Maire demande à ce que ce point soit discuté en commission travaux.
- **Amicale Sapeurs-Pompiers :** Mr Bornard informe les Elus de la présence de fumigène rose, suite à une sollicitation, dans le cadre de la démarche « octobre rose ».
- **JOUHAUD Lucie :**
 - **Bibliothèque :** Mme Jouhaud fait le lien avec l'agenda pour évoquer la projection de film dans le cadre du mois du doc.
 - **Associations :** Mme Jouhaud évoque le forum des associations qui s'est déroulé à la rentrée de septembre.
 - **Marché de Noël :** Mme Jouhaud informe les Elus de la date du prochain marché de Noël fixée le 29 novembre 2025 organisé par le CCAS et en lien avec l'association du Sou des Ecoles.
 - **Vide-greniers :** Mme Jouhaud informe les Elus de la vente de mobilier communal lors du dernier vide-greniers.
 - **Bibliothèque :** Demande de promotion du nouveau site internet (Sofa) qui permet un accès gratuit à la presse, à des films et à de la musique.
- **ROUX Claude :**
 - **Commission urbanisme :** Un compte-rendu devrait être envoyé prochainement en lien exclusivement porté sur l'adressage. Il s'agit d'une procédure pour alimenter la Base Adresses Locales en lien avec la Base Adresses Nationales. Pour ce dossier, la commune a fait appel au groupe La Poste qui a envoyé plusieurs vues aériennes et des suggestions de transformation (noms de rues fréquents,...). A voir pour ajouter des pancartes (ex : hameau de Pyrimont).
 - **Vente villa :** Il avait été imaginé une vente avec paiement à terme que l'EPF de l'Ain ne peut pas envisager. Après discussion, les acquéreurs seraient d'accord pour débuter leur activité dans l'épicerie actuelle. En accord avec l'EPF, il sera proposé une location avec promesse de vente ; à voir pour le prix de la location.
 - **Vente/échange terrain :** Mr Roux informe les Elus de rendez-vous prévus à la fin du mois d'octobre pour une vente et un échange de terrains avec des administrés.
- **JEAMBENOIT Elisabeth :**
 - **Modernisation éclairage public :** En attente d'un retour du SIEA suite à un rappel de la mairie ; renvoi du mail du 18 juillet 2025 confirmant le scénario vert.

Séance levée à 21h40

Le Maire	Le secrétaire de séance
Elisabeth JEAMBENOIT	Emilie PIN
	